

QUELLE RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE DEMAIN ?

Avant toute réforme, la FNPF consulte les structures associatives de pêche et les pêcheurs

Pendant près d'une décennie, les structures associatives de pêche de loisir ont observé un moratoire sur la réglementation de la pêche, qui n'a donc pas beaucoup évolué.

Et pourtant le paysage de la pêche a changé. La pêche vivrière cède peu à peu le pas à un loisir répondant davantage à des besoins de détente, de nature, de défis physiques. La consommation a tendance à diminuer alors que la remise à l'eau des prises fait de plus en plus d'adeptes. Le nombre de pêcheurs connaît une baisse persistante à laquelle les structures associatives de la pêche de loisir doivent faire face.

La représentation des espèces a été modifiée : le brochet est désormais considéré comme vulnérable, tandis que de nouvelles espèces sont apparues dans les milieux aquatiques, certaines représentant désormais une large partie du peuplement piscicole.

C'est pourquoi l'adaptation de la réglementation de la pêche de loisir en eau douce est une des orientations nationales fixées par le Schéma National de Développement du Loisir Pêche de 2010, établie sur la base notamment des vœux émanant des AAPPMA et des FDAAPPMA transmis annuellement par les Unions Régionales à la FNPF.

LES DATES À NOTER

- > **2 juin 2013**
Journée nationale de la pêche
- > **22 juin 2013**
Assemblée générale du syndicat
- > **23-24 juin 2013**
Assemblée générale et congrès de la FNPF

Les grandes dates de la réglementation de la pêche

De nombreuses dispositions aujourd'hui compilées dans la partie « pêche » du code de l'environnement reposent sur des règles anciennes.

La période récente a été marquée par deux textes fondateurs :

- **1984** : adoption de la loi relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles ;
- **2006** : adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, qui vient asseoir l'organisation de pêche en France et crée la FNPF. Sur le fond, cette loi réforme certaines infractions en matière de pêche (telle que celle qui sanctionne les destructions de frayères...). Elle a également modifié la notion d'eaux libres et d'eaux closes.

Depuis, quelques évolutions réglementaires notables ont pu être ajoutées, telles que l'harmonisation des dates de pêche du brochet, la modification de certaines cartes de pêche.

Le développement du loisir pêche, un nouveau fondement

La FNPF propose d'intégrer un nouveau pilier de la réglementation de la pêche, sans remettre en cause ceux de la protection du milieu aquatique et des espèces piscicoles.

Ce pilier aurait pour objectif de permettre une plus grande souplesse pour élaborer la réglementation locale de la pêche, dès lors que celle-ci répond cumulativement à deux impératifs :

- **le développement du loisir pêche ;**
- le respect des espèces et des milieux.

Celui-ci doit permettre de **passer d'une culture de l'interdit à une culture de la responsabilité et de la gestion.**

La FNPF a confié le soin de proposer des orientations en ce sens à une commission mixte, mêlant les expertises halieutiques, biologiques et juridiques. Ladite commission a associé à ses réflexions un comité d'acteurs de la pêche à la ligne : pêches spécialisées et sportives, médias, fabricants de matériel de pêche ou organisateurs de séjours.

Sur la base de ces orientations, le Conseil d'administration de la FNPf a décidé une large consultation nationale, en permettant à chaque adhérent de pouvoir s'exprimer. Les structures associatives de pêche sont invitées à relayer cette consultation et à la faire vivre.

Les étapes de la consultation

Avril 2013 : information du réseau associatif de pêche de loisir sur le déroulement de la consultation des pêcheurs, diffusion du document de la commission mixte. Objet : appropriation de la démarche. Pas de débats ni de décisions sur les contenus à ce stade.

Septembre 2013 : consultation des pêcheurs à partir d'un questionnaire Internet, communication sur l'ouverture d'une consultation dans la presse.

Novembre 2013 : synthèses des avis et transmission aux structures associatives (AAPPMA, FD). Débats dans les instances associatives de pêche.

Assemblée générale extraordinaire de la FNPf afin de valider un pack « Évolution Réglementaire ».

2014 : rédaction et soumission des propositions au Gouvernement.

2015 : mise en application.

Des constats, des orientations

La réglementation de la pêche est un véritable héritage, un ensemble de règles de bon sens édifié au fil des siècles. La « commission mixte » a cependant rédigé un état des lieux de quelques difficultés, au vu des vœux des structures associatives de pêche. Ce document constituera le support des réflexions à venir.

La commission a notamment relevé les incertitudes liées à la période de fermeture de la pêche en deuxième catégorie. L'interdiction de l'utilisation de certains procédés susceptibles de capturer le brochet non accidentellement pendant sa fermeture est d'une telle complexité, qu'elle engendre diverses interprétations selon les territoires et restreint inutilement l'exercice de la pêche.

Ce problème pourrait être résolu au moyen de nouveaux outils de gestion des prélèvements propres à maintenir de manière simplifiée la même protection des espèces piscicoles (quotas, réserves temporaires de pêche). Pourquoi ne pas pêcher toute l'année le carnassier en deuxième catégorie, en ménageant des zones de protection et des périodes de remise à l'eau du poisson en cours de reproduction ? Une question qui mérite l'avis de chacun.

Dans le même temps, le brochet reste insuffisamment protégé dans les cours d'eau de première catégorie en l'absence d'encadrement de leur taille ou période de prélèvement.

Mieux, sa remise à l'eau est purement et simplement interdite. Son classement en espèce vulnérable atteste de la nécessité de le protéger plus efficacement.

Autre constat : certains plans d'eau ont des peuplements piscicoles de deuxième catégorie tout en étant soumis à une réglementation de première catégorie. À l'heure actuelle, les pêcheurs s'y trouvent inutilement contraints par la réglementation qui ne permet pas d'exercer la pêche en considération du peuplement réel de ces plans d'eau. Aussi, les structures associatives de pêche souhaiteraient que le préfet puisse, au cas par cas, assouplir cette réglementation.

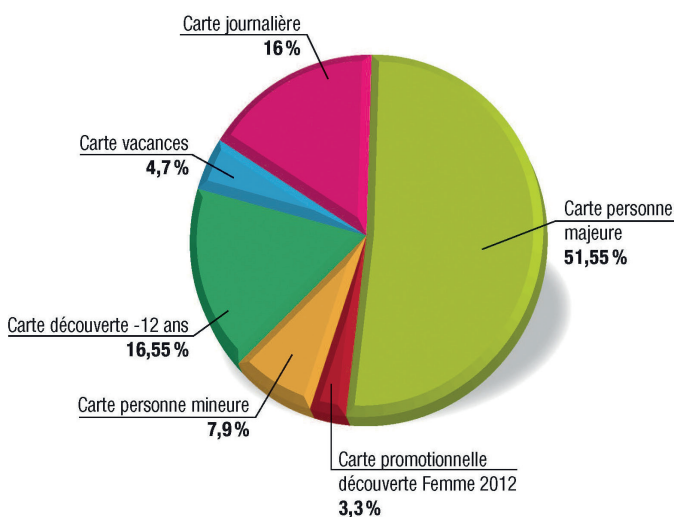
Enfin, certaines mesures nécessiteraient une expérimentation avant d'envisager leur généralisation. Cette dernière, portant sur des modes de gestion nouveaux, pourrait être pilotée par la FNPf et le ministère de l'Écologie.



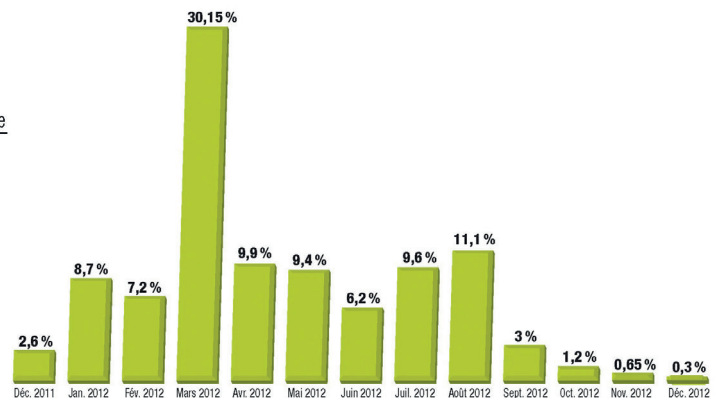
CARTE DE PÊCHE PAR INTERNET, UN AN APRÈS SON LANCEMENT OFFICIEL, UN BILAN TRÈS POSITIF

Comme vous le savez, nous agissons tous ensemble depuis plus de trois ans en faveur de la mise en place du dispositif d'acquisition de la carte de pêche par Internet avec des actions concrètes qui visent à former l'ensemble des collaborateurs des fédérations départementales, des AAPPMA et sensibiliser les dépositaires et les pratiquants. C'est un exemple remarquable de travail collaboratif et pluridisciplinaire combiné à la persévérance et à un excellent relais d'information. Les résultats parlent d'eux-mêmes.

En décembre 2012, ce sont 230 600 pêcheurs qui ont fait l'acquisition de leur carte de chez eux ou de chez leur dépositaire via cartedepeche.fr. L'objectif national initialement fixé (pour rappel 100 000 cartes) a été largement dépassé.



Répartitions des adhésions par produits



Répartitions des adhésions par mois

Un panel représentatif des pêcheurs et de leurs comportements d'adhésion

L'adhésion au réseau associatif de pêche via le web nous offre de grandes possibilités pour tirer des analyses sur les données issues du site www.cartedepeche.fr. Nous pouvons dégager un panel représentatif des pêcheurs et de leurs comportements d'adhésion, dessiner ainsi les contours des différents profils sur une année entière au niveau national. Il apparaît que les pratiquants pêchent à tous âges et à toutes saisons :

- les moins de 14 ans sont très demandeurs et représentent la tranche la plus importante : 19,26 %;
- nous dénombrons 14,60 % d'adhésions chez les 55-64 ans;
- un indicateur fort nous montre que le profil type du pêcheur est en pleine mutation et évolue avec le temps : 14,77 % des 25-34 ans ont choisis leur carte de pêche par Internet.

Le pic d'adhésions se situe principalement en mars à l'ouverture de la pêche en première catégorie. Néanmoins, nous notons une relative harmonie tout au long de l'année. Sur la période estivale, les produits saisonniers (cartes journalière et vacances) ont un grand succès (20 %), tout comme la carte annuelle personne majeure qui représente à elle seule plus de la moitié des adhésions (55 % incluant la carte promotionnelle découverte femme). Par ailleurs, les cartes découverte - de 12 ans et personne mineure font écho au public jeune (25 %).

La synthèse des observations met également en exergue le public féminin qui représente près de 3 % des adhésions sur Internet (8 % avec les mineures).



Internet encourage même la proximité

Désormais, pour accompagner cette nouvelle dynamique, 3 061 AAPPMA permettent l'acquisition de la carte de pêche par Internet, 2 351 distributeurs (1 311 dépositaires privés et 1 040 associations agréées de pêche) ont rejoint le projet de délivrance de la carte de pêche par Internet en direct, avec toujours le même

esprit : partager, faire découvrir le loisir pêche et tisser des liens. En effet, pour plus de 63 %, les adhésions en ligne s'effectuent chez les revendeurs. Les pêcheurs privilégient toujours le plaisir du contact direct et les conseils. Le lien social entre les pratiquants et les détaillants est maintenu.

Des améliorations remarquables dans la gestion des ressources

Rappelons-le, le projet dans tous ses avancements nous permettra de rendre le monde de la pêche accessible au plus grand nombre. Quels que soient l'âge, le sexe et la saison, les adhésions en ligne fonctionnent bien et offrent une liberté de pêcher 7j/7. Le système est plus ergonomique, plus visible et surtout unique dans le secteur du loisir. Ergonomique dans son mode de fonctionnement et l'utilisation de ses ressources. Visible, donc plus attractif et mieux valorisé pour les pratiquants, par les détaillants, les AAPPMA et les fédérations départementales. Unique par son interactivité en proposant toutes les catégories de cartes et une présence sur l'ensemble du territoire.

Cette solution de communication apporte à l'ensemble de notre réseau associatif un maximum de repères pour faciliter votre gestion quotidienne financière, vous permet de qualifier votre fichier d'adhérents ou encore d'analyser vos statistiques.

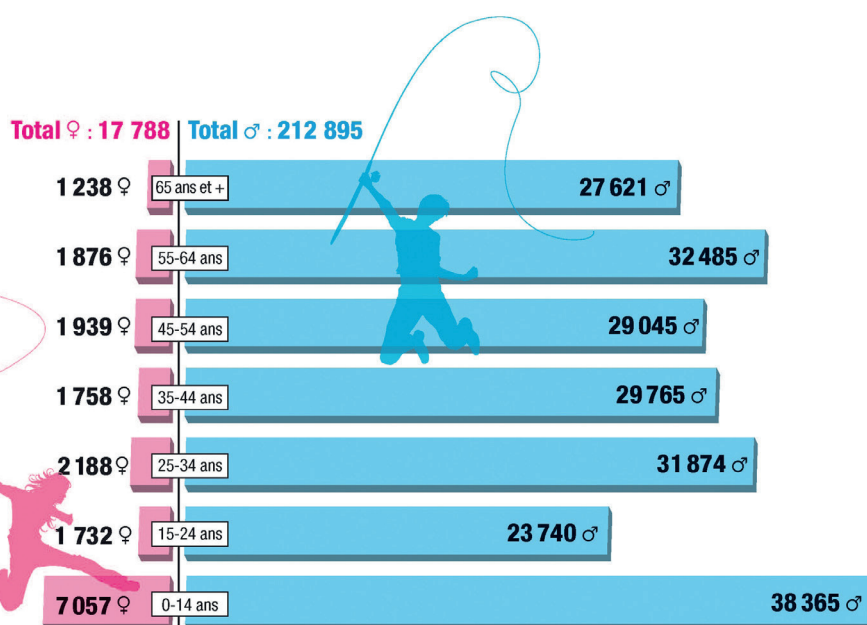
Tout comme l'étude nationale, vous pouvez dimensionner vous-même le nombre de profils utilisateurs, tirer vos propres observations sur le plan local et départemental, et ainsi adapter vos actions et votre communication. C'est un vrai confort en termes d'innovation, de qualité de service et de proximité. C'est aussi un bon moyen d'établir un contact et un dialogue privilégiés. Nous montrons ainsi aux pêcheurs que nous plaçons leur satisfaction au cœur de nos priorités.

EN CHIFFRES

- 230 683 adhésions
- 126 524 cartes majeures
- 56 514 mineurs
- 17 788 femmes

Fédération Nationale
de la Pêche en France
et de la protection
des milieux aquatiques

17, rue Bergère
75 009 Paris
Tél. 01 48 24 96 00
www.federationpeche.fr
fnpf@federationpeche.fr



Répartitions des adhésions par tranche d'âge et par sexe